

Vivre à Nanteau

Nanteau-sur-Essonne

Bulletin d'information
de la commune de
Nanteau-sur-Essonne

n° 32 – mai 2019



Le mot de Madame le Maire

Chères Nantessonaises, Chers Nantessonais,

Ce bulletin du printemps me donne l'occasion de communiquer avec vous sur les différentes activités de la commune. Comme la période des votes des budgets vient de se clôturer, ce numéro est en partie consacré aux deux budgets qui impactent notre vie quotidienne, celui de la commune et celui de la communauté de communes.

Pour la commune les taux restent inchangés en 2019, tandis que la communauté de communes du Pays de Nemours (CCPN) est contrainte d'imposer une taxe sur le foncier bâti afin de rééquilibrer la section fonctionnement de son budget. Par prudence, dans l'attente d'une amélioration de la capacité d'autofinancement de la CCPN, les élus ont décidé de reporter à une date ultérieure l'exécution des deux projets conséquents de développement du Complexe sportif et de loisirs : celui de la création d'un terrain synthétique foot/rugby et celui de la revalorisation du centre aquatique (refonte de l'accueil, du snack et création d'un espace bien-être-spa).

Les projets d'investissement principaux pour la commune sont : l'achèvement de l'enfouissement des réseaux rue de la Grange aux Dîmes, la réfection de la voirie de la même section de cette rue, la création d'un Jardin du Souvenir et de caves-urnes avec un aménagement paysager dans le nouveau cimetière et la réhabilitation d'un vitrail à l'église. Pour tous ces travaux d'investissement, le montant maximum de subventions a été sollicité, et nous n'aurons pas recours à un emprunt. Nous maintenons notre approche depuis 10 ans d'une gestion prudente des finances de la commune.

Vous avez pu constater que le déploiement de la fibre optique avance. En effet Nanteau-sur-Essonne sera parmi les premières communes de la CCPN à être raccordée. Sans notre adhésion à une structure intercommunale, le coût de 54 000 € aurait été à la charge de la commune.

Nous remercions de nouveau Jean Lejarre qui nous a dépannés avec son tracteur le temps de mettre en place le nouvel équipement de la commune pour le déneigement.

Je vous rappelle l'anniversaire des 20 ans du Parc naturel régional du Gâtinais français et ses manifestations qui auront lieu autour de Milly-la-Forêt le week end du 1^{er} et 2 juin, la grande foire de la Saint-Jean à Nemours du 21 au 24 juin et la fête de notre village avec son vide-greniers traditionnel le dimanche 8 septembre. Nous offrirons de nouveau une sortie pour les « Jeunes » de la commune en juillet.

Je vous invite à venir nombreux voter pour nos députés européens le dimanche 26 mai.

Bonne lecture, je reste à votre écoute.
Helen Henderson

Communauté de communes

Pays de NEMOURS



Le résultat de clôture 2018 est déficitaire de 288 940 €, et ceci malgré une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017 (-232 554 €) et des rentrées importantes de subventions de 2017 et 2018 permettant un léger excédent de la section d'investissement.

On constate également que la structure de la section fonctionnement a été impactée, à périmètre constant, depuis 2014 par des recettes en moins à l'ordre de 1 229 000 € en raison :

- de l'augmentation du FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales),
- de l'augmentation des amortissements,
- et de la baisse de la DGF (Dotation générale de fonctionnement),

ces trois éléments insuffisamment compensés par l'augmentation des recettes fiscales durant la même période (+ 461 000 €), soit un différentiel de 768 000 € qui a été financé par les excédents cumulés des premières années d'existences de la CCPN.

La CCPN possède une capacité d'emprunt importante, sous réserve qu'elle soit capable d'afficher des résultats de fonctionnement corrects.

L'élaboration du budget primitif 2019 a été bâtie sur les principes suivants :

- une grande vigilance sur les dépenses de fonctionnement,
- un autofinancement important de la section d'investissement,
- un rééquilibrage de la section de fonctionnement.

Budget Prévisionnel 2019- Section fonctionnement :

Dépenses : 18 704 049,81 €

Recettes : 18 704 049,81 €

Le budget primitif est un budget serré au niveau des dépenses de fonctionnement et qui se rééquilibre par l'instauration d'un taux intercommunal de taxe foncière sur les propriétés bâties. 87% des dépenses de fonctionnement sont des dépenses de redistribution (allocations compensatrices, TEOM), FNGIR, FPIC. Les charges à caractère général (883 493 €) sont en diminution par rapport à 2018.

Budget Prévisionnel 2019 - Section investissement :

Dépenses : 2 465 240,28€

Recettes : 2 465 240,28 €

Les dépenses d'investissement sont financées sans recours réel à la dette, permettant à la CCPN de conserver une capacité d'emprunt conséquente et dont le remboursement pourrait être couvert par la section fonctionnement.

Les propositions nouvelles d'investissement représentent 1 547 299 € dont 564 100 € dédiés au déploiement numérique, 195 000 € à la 1^{ère} tranche de mise aux normes accessibilité du Complexe sportif et de loisirs, 300 000 € à l'enveloppe annuelle affectée au maintien à niveau du Complexe sportif et de loisirs, 240 000 € aux frais d'études, dont Plan Local d'Habitat (PLH), Eau et Assainissement, etc.).

Les taxes 2019 :

Le conseil communautaire a approuvé le 4 avril les taux suivants, dont seule la **taxe foncière sur les propriétés bâties varie** :

- Taxe d'habitation : 7.78%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.90% (0% en 2018)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1.99%
- Cotisation foncière des entreprises : 19.73%

Réfection de la voirie rue de la Grange aux Dîmes

Vous avez le droit de penser que ces travaux, annoncés depuis longtemps, auraient pu être réalisés plus rapidement.

Mais vous savez que les finances de la commune ne pouvaient supporter une telle dépense (297 212 € HT). Les subventions espérées couvriront 70 % de ce montant.

Seulement voilà, pour demander une subvention auprès du Département et de la Région, la commune devait être propriétaire de la totalité de l'emprise au sol concernée. Or elle ne l'était pas. En effet les clôtures des maisons situées côté impair avaient été réalisées en retrait de la limite de parcelle des propriétaires. Ces derniers étaient donc propriétaires de droit d'une partie ou de la totalité du bas-côté devant chez eux.

Pour régulariser cette situation, la commune a pris contact avec les propriétaires qui, à l'exception d'un seul, ont donné leur accord pour rétrocéder ces terrains à la commune pour 1 euro symbolique. Nous leur en sommes reconnaissants et les remercions très sincèrement.

Une année a été nécessaire pour l'ensemble de ces transactions, avec interventions du géomètre et du notaire.

Tout est en ordre maintenant et la délibération autorisant le dépôt du dossier pour la demande de subvention dans le cadre d'un « contrat rural » a été prise le 15 janvier 2019.

Tout est bien qui finit bien !

Oui, mais tout le monde a pu constater que les poteaux sont toujours en place : Orange est intervenu très tardivement pour effectuer les raccords lui incombant, et cela n'est pas faute de les avoir relancés. Un tel retard est inadmissible. Enfin, les travaux vont pouvoir se poursuivre.

Si tout va bien les travaux de réfection de la voirie seront réalisés à partir de septembre 2019.

Eclairage public

Il s'agit du remplacement de 7 lanternes d'éclairage public sur la place de la mairie, le parking de la mairie et le sentier menant à l'église. Elles sont anciennes.

Sur le parking il est prévu un détecteur de présence afin que les personnes qui utilisent la salle polyvalente ne se trouvent pas dans l'obscurité sur le parking où sont garées leurs voitures.

De plus, deux armoires d'éclairage public vont être rénovées à Boisminard et Villetard. Elles seront équipées d'une horloge astronomique.

Le montant des travaux est évalué à 22 678 € TTC.

Les finances de Nanteau-sur-Essonne à fin 2018

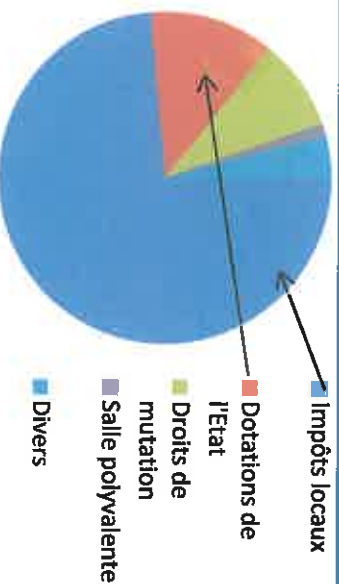
D'où provient cet argent ?

367 914 € au service de la commune

Il provient :

Des RECETTES de fonctionnement : 367 914 €

▪ Impôts locaux	270 455 €
▪ dotations de l'Etat	44 831 €
▪ Droits de mutation	32 946 €
▪ Salle polyvalente	4 230 €
▪ Divers	15 451 € *



*Le montant des « Divers » comprend le remboursement de l'assurance pour un vol de matériel.

Où va cet argent ?

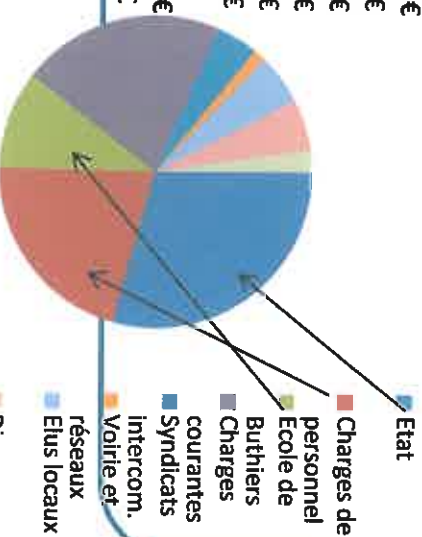
Il est utilisé pour :

Les DEPENSES de fonctionnement : 298 466 €

85 080 € sont reversés à l'Etat dont 75 977 € au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et 9 103 au FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales)

Les 213 386 € restants se répartissent comme suit :

- Charges de personnel 60 723 €
- Ecole de Buthiers 29 711 €
- Charges courantes 60 962 €
- Syndicats intercom. 12 431 €
- Voirie et réseaux 3 881 €
- Elus locaux 15 047 €
- Divers (incendie, ACAD, CAS, Syndicat des Eaux) 23 832 €
- Petite enfance 6 800 €



et le financement des INVESTISSEMENTS

En 2018 l'excédent dégagé par la commune se monte à **69 448 €**.

Conjugué à celui des années précédentes, il atteint 390 531 € et permet de poursuivre les investissements sans augmenter le taux d'imposition de la commune.

En 2018 a été réalisé l'enfouissement des réseaux dans la rue de la Grange aux Dîmes.

2019 verra la réfection de la voirie dans cette même rue.

Des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant de 3 881 €.

Le montant des charges courantes (60 961 €) inclut 24 551 € pour des travaux d'entretien des bâtiments publics.

Le coût de l'école de Buthiers a diminué. En revanche la commune a dû supporter le coût du multi-accueil de La Chapelle-la-Reine, soit 6 800 € mais ceci pour la dernière fois.

Est inclus dans la partie « Divers » un montant de 12 973 € qui est un trop perçu sur les taxes foncières et d'habitation de 2017 et apparaît en charges sur 2018.

La CCPN prend en charge le paiement des 2/3 du FPIC.

Finances de la commune de Nanteau-sur-Essonne

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des chiffres importants pour la commune. Les éléments retenus sont les suivants :

- recettes de fonctionnement : elles sont composées à environ 40 % par les taxes foncières et d'habitation. Les taux de ces taxes pour la commune sont constants ; seule la valeur locative est augmentée d'environ 1 % chaque année par l'Etat.
- excédent de fonctionnement : solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent de fonctionnement permet de continuer à investir pour le bien-être du village (voirie, enfouissement des réseaux, ...). On peut voir que la tendance est à la baisse, même si une partie de celle-ci s'explique par des investissements importants récents.
- dotations reçues de l'Etat : il s'agit de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Rurale. Elle sont en forte diminution.

La taxe d'habitation va être supprimée et nous ne savons pas de quelle manière elle sera compensée et quelle sera l'incidence sur les recettes de la commune.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Pourcentage d'évolution
Nombre d'habitants	435	435	431	442	450	458	455	453	+ 4 %
Recettes de fonctionnement (€) (1)	330 452	331 351	340 343	334 336	335 630	342 423	323 079	367 914	+ 11%
Excédents de fonctionnement (€)	108 236	80 260	106 704	64 499	85 354	77 415	60 543	69 448	- 36 %
Dotations reçues de l'Etat (€)	49 990	50 129	49 867	48 671	43 159	41 425	34 060	31 776	- 36 %

(1) Inclus produits exceptionnels : remboursements d'assurances, ...

Le Très Haut Débit arrive au Pays de Nemours

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique qui offre un débit d'information nettement supérieur à celle des câbles en cuivre actuels et supporte un réseau « large bande » par lequel peuvent transiter simultanément aussi bien un signal télévisuel, le téléphone, la visioconférence que toutes autres données numériques.

Sous l'égide du Département, le Syndicat « Seine-et-Marne Numérique » a été créé le 1er janvier 2013 pour assurer aux habitants des communautés de communes adhérentes un accès internet en Très Haut Débit.

Dès 2015 la CCPN adhère au syndicat pour permettre la montée en débit et le déploiement de la fibre optique sur son territoire.

Ce projet, d'un coût global de 10,5 millions d'euros, bénéficie des participations des partenaires publics (le Département de Seine-et-Marne, la Région Île de France, l'État), ce qui permet de ramener le coût prévisible à la charge de notre communauté de communes à un montant de 2 millions d'euros.

Ce vaste chantier de déploiement s'étale sur notre territoire de 2019 à 2021 pour couvrir les 21 communes membres du Pays de Nemours.

Pour réaliser la liaison entre le réseau national et les foyers des particuliers, il est indispensable de mailler l'ensemble du territoire. Cela se fait en plusieurs étapes :

- repérer les infrastructures existantes (fourreaux, poteaux, passage de câbles, ...),
- tirer des aiguilles pour repérer le futur cheminement de la fibre et, éventuellement réparer l'endroit défectueux,
- poser les équipements de la rue (chambre de tirage, armoires...).

L'ensemble de ces travaux de déploiement prend en moyenne une année.

L'année suivante, la fibre est commercialisée par les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) auprès des particuliers.

La fibre permettra donc de rompre avec ce qu'on appelle « la fracture numérique » c'est-à-dire les inégalités d'accès aux technologies informatiques et notamment internet.

Pour toute information complémentaire, consultez :

seine-et-marne-numerique.fr, www.semafibre77.com ou contactez la mairie.

CCPN – Aide à l'hébergement labélisé

Vous avez un projet d'hébergement sur le territoire du Pays de Nemours

La Communauté de Communes peut vous aider.

Demandez votre formulaire à :

Office de Tourisme du Pays de Nemours
28 rue Gautier 1^{er} - 77140 Nemours

ou par mail à info@tourisme-paysdenemours.fr ou par téléphone au 01.64.28.03.95



Lors de la collecte des ordures ménagères du vendredi 8 mars, deux agents du SITOMAP sont passés en amont du camion de collecte afin de vérifier la qualité des déchets présents dans les bacs à couvercle jaune (tri sélectif).

A la suite de ce passage, certains d'entre vous ont remarqué que leur bac à couvercle jaune n'a pas été collecté, et était marqué d'une étiquette de refus de collecte (couleur rouge). Cela est dû au fait que votre bac à couvercle jaune (tri sélectif) comportait trop d'erreurs de tri.

Sur notre commune, 10 foyers ont vu leur bac à couvercle jaune non collecté et 97 foyers ont reçu un document leurs signalant des « petites » erreurs de tri.

Lors de ce suivi, ils ont constaté que les principales erreurs de tri sont

- les barquettes plastiques et les films plastiques,
- des pots de fleurs en plastique et des sacs de croquettes.

Vous trouverez ci-dessous un document réalisé spécifiquement pour vous sensibiliser au tri des barquettes plastiques et des films plastiques.

Ils ont également trouvé dans les bacs de tri : du verre, des sacs pleins, des essuie-glaces dans leur étui plastique, une mallette d'outil, des baguettes chinoises, des essuie-tout, des couches-culottes, une boîte en plastique, une cagette en bois, une peau de banane ainsi qu'un sac en tissu, autrement dit « un inventaire à la Prévert ».

Ils ont constaté que des personnes utilisent encore des sacs pour stocker les emballages recyclables et déposent ces sacs dans le bac jaune. Nous rappelons que les emballages recyclables doivent être déposés en vrac dans le bac jaune et ce même si le sac est en papier.

Par avance, merci à vous de bien vouloir être attentifs à vos tris. Un petit rappel : si vous ne savez pas si un déchet va dans la poubelle jaune ou non mettez-le dans la poubelle noire.



INFORMATIONS AUX HABITANTS

!! Attention !!

Nous constatons encore trop souvent des erreurs de tri dans les poubelles jaunes et notamment **du film et des barquettes en plastique et polystyrène.**



Les films et sacs plastiques doivent être jetés dans le bac ordures ménagères.



Siège social : 02 39 32 76 20 - E-mail : sitomap@sitomap.fr
Site internet : www.sitomap.fr

QUE DOIS-JE METTRE DANS MON BAC JAUNE ?

Bouteilles, bidons et
flacons en plastique

Emballages métalliques



Briques alimentaires

Journaux, revues,
magazines
Cartonnettes



en vrac (sans sac), bien vidés et non imbriqués 



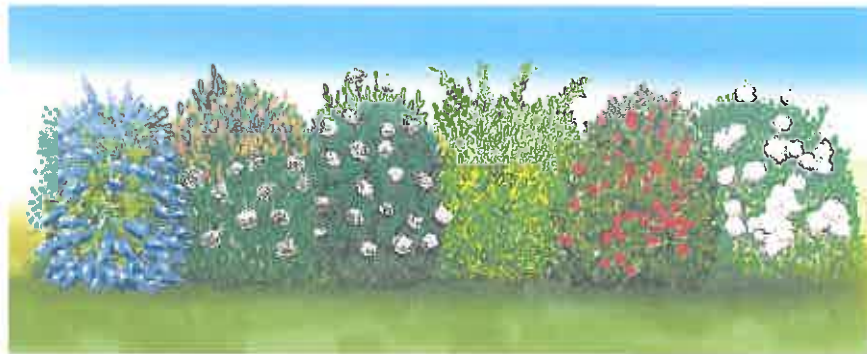
La végétation a souffert de la sécheresse. De nombreuses haies ont été fortement affectées, voire totalement détruites. Il va falloir les replanter et donc choisir les espèces qui les composeront.

Les thuyas et les bambous poussent vite, mais ils deviennent vite envahissants par leur trop grand développement et leurs rejets qui ignorent les limites de propriété. Pour cette raison, ils sont désormais interdits sur la commune.

Pour affronter les nouvelles conditions climatiques, il est recommandé de composer les haies en mêlant différentes espèces locales afin d'éviter des effets de destruction massive en cas de forte sécheresse ou de gel intense.

Mais avant de planter, il faudra arracher les végétaux morts... Les amis des oiseaux se souviendront que ceux-ci font leurs nids et élèvent leurs oisillons durant le printemps et le début de l'été. Ils éviteront donc d'élaguer ou d'arracher les haies pendant cette période (début avril à fin juillet) s'ils veulent continuer à avoir le plaisir de voir et d'entendre des oiseaux dans leur jardin.

Le document du Parc naturel régional du Gâtinais français joint à ce bulletin sur « Les végétaux conseillés » vous sera utile pour faire vos choix lors des prochaines plantations.



Les « news » de l'école de Buthiers

Les cours d'anglais ont été donnés par une personne extérieure à l'école. Certes, cela génère un coût supplémentaire mais les parents sont satisfaits de ce choix. Inutile de dire en effet l'importance de la connaissance de cette langue pour nos enfants.

Le budget est en hausse en raison d'une ATSEM qui est enceinte et doit être remplacée. Le coût du remplacement a été intégré dans le budget mais n'a pas été pris en compte le remboursement par la sécurité sociale des coûts de l'ATSEM durant son congé maternité.

Cimetière rue du Clos Corbin

De plus en plus de demandes nous sont faites pour la dispersion de cendres ou l'inhumation d'urnes dans l'enceinte du cimetière.

Par délibération du 11 décembre 2018 il a été décidé la création d'un Jardin du Souvenir et de caves-urnes dans le cimetière rue du Clos Corbin.

Dans le Jardin du Souvenir une stèle sera posée ainsi qu'un support sur lequel les plaques portant le nom des défunts seront apposées. L'ensemble sera en granit gris du Tarn.

Les personnes pourront choisir de disperser les cendres, d'acheter une cave-urne ou d'acheter un espace de 1 m x 1 m sur lequel un monument funéraire pourra être érigé.

A ce projet est associé un aménagement paysager du cimetière qui verra la mise en place, entre autres, d'une haie de charmille autour du Jardin du Souvenir, d'arbres de haute tige, de lierre pour couvrir le mur de ciment, de bancs et d'une haie paysagère pour délimiter, au fond du cimetière, un espace de stockage.

La partie non utilisée sera maintenue en prairie, fauchée une ou deux fois par an.

Ce projet a reçu l'accord du Parc naturel régional du Gâtinais français pour une aide financière pour la partie paysagère et attend une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le Jardin du Souvenir.

Il nécessite également l'aval de l'Architecte des bâtiments de France puisque situé dans le site classé de la Haute Vallée de l'Essonne.

Le coût de ces projets est :

- Création d'un Jardin du Souvenir et de caves-urnes : 8 609 €
- Aménagement paysager : 4 693 €

Nous sommes dans l'attente d'une subvention du PNR et de l'Etat au titre de la DETR.

Nous espérons réaliser les travaux à l'automne ou en début d'hiver.

Plan local d'urbanisme (PLU)

Le PLU a été approuvé par les services de l'Etat.

Il peut être consulté sur le site de la mairie dans la rubrique « Vie pratique » « Urbanisme » et en mairie.

Un document reprenant les points principaux du PLU sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

Le frelon asiatique en Seine-et-Marne



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

Voici quelques informations sur ce sujet récurrent qui inquiète bon nombre d'apiculteurs.

Quelques données scientifiques : chaque nid existant en novembre-décembre libère environ 500 fondatrices qui vont aller hiberner dans les tas de bois ou autre endroit.

La situation sur le secteur de Nanteau, Buthiers, Auxe, Roncevaux et Pinson :
15 nids au minimum ont été répertoriés.

On peut donc penser que 7 500 fondatrices ont quitté les nids. Nombreuses sont mortes à cause ou grâce à l'hiver.

Combien en reste-t-il ? 375 selon les scientifiques ou observateurs ... ou plus si l'hiver est doux.

A ce jour on a piégé 200 fondatrices sur le secteur.
On sera à 500 fin mai, forts des 50 pièges environ existants.

Ce piégeage devrait aider à éviter d'importantes pertes cet été dans les ruchers et dans les vergers.

Nettoyage de printemps

Traquer les ordures le long des chemins est également une tâche récurrente. Heureusement des volontaires courageux sont toujours au rendez-vous pour que les routes et chemins de notre commune restent propres et accueillants aux promeneurs. Un grand merci à toutes et à tous.



S'engager en



Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il est accessible sans condition de diplôme, s'effectue en France ou à l'étranger et ouvre droit à une indemnité mensuelle versée par l'Etat de 472.97 €, à laquelle s'ajoute une prestation versée par l'organisme d'accueil de 107.58 €. Il est d'une durée de 6 à 12 mois, et de 24 heures hebdomadaires minimum, il peut s'effectuer au sein d'une association ou d'un organisme public (services de l'Etat, collectivités territoriales, hôpitaux...).

Réaliser un Service Civique permet d'agir pour le bien collectif, d'aller à la rencontre des autres, d'explorer de nouveaux horizons et de développer des compétences valorisables sur un CV. La solidarité, l'éducation, la culture, les loisirs, le sport et l'environnement sont quelques exemples de missions de Service Civique.

Retrouvez toutes les offres de mission de Service Civique sur www.service-civique.gouv.fr et pour toutes questions relatives au Service Civique en Seine-et-Marne vous pouvez contacter la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 77 à l'adresse mail suivante : ddcs-service-civique@seine-et-marne.gouv.fr

Démarches administratives

Pièces demandées	Dossier à constituer	Où s'adresser ?
Acte de naissance, de mariage et de décès		www.service-public.fr À la mairie concernée par l'acte
Attestation d'accueil	Se présenter pour obtenir le dossier à compléter	Mairie du domicile
Autorisation de sortie du territoire	Remplir le document CERFA n° 15646*01. Inutile de venir en Mairie, vous êtes le seul signataire	www.service-public.fr
Carte d'électeur	Carte d'identité + justificatif de domicile de moins de 3 mois	www.service-public.fr Mairie du domicile
Carte d'identité et Passeport	Selon situation	Mairie équipée du dispositif de recueil (Malesherbes, Nemours, Fontainebleau). En cas de perte du document, remplir le formulaire au guichet de cette dernière.
Casier judiciaire	Nom, prénom, date et lieu de naissance et adresse postale	www.cnj.justice.gouv.fr
Carte grise Certificat d'immatriculation	Selon situation	www.ants.gouv.fr
Légalisation de signature	Se présenter avec la Carte d'identité et signature devant l'Officier d'État civil (ne jamais signer les documents avant)	Mairie du domicile
PACS	Se présenter pour obtenir le dossier à compléter	Mairie du domicile
Recensement obligatoire (examens, concours et permis de conduire)	Aux 16 ans révolus, garçons et filles doivent se présenter avec le livret de famille de leurs parents, leur carte d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois	Mairie du domicile

Plan canicule

Comme chaque année, nous invitons les personnes qui souhaitent qu'une aide leur soit apportée en cas de canicule cet été, à se faire connaître en mairie, soit en téléphonant, soit en venant en mairie aux heures d'ouverture. N'hésitez pas à vous faire connaître.

Horaires de la sieste – Petit rappel !

Pour que chacun puisse vivre un été tranquille, voici un petit rappel des heures auxquelles l'usage des engins bruyants, tondeuses à gazon et autres engins, est autorisé :

Jours	Horaires autorisés
Du lundi au vendredi	De 7 heures à 20 heures
Le samedi	De 9 à 12 heures et de 15 à 19 heures
Les dimanches et jours fériés	De 10 heures à 12 heures



Secrétariat de la mairie

Notre secrétaire de mairie, Mylène Ludger, sera absente de début août à fin décembre ... 5 mois d'absence ... pour l'arrivée d'un petit bébé attendu avec joie par ses parents.

Mylène est une pièce maîtresse de la mairie. Elle a su rapidement se former et acquérir un grand nombre de connaissances indispensables à la bonne marche de la commune.

C'est vrai, elle va nous manquer.

Mais avant son départ elle a pour mission de former la personne qui va la remplacer pendant son congé maternité. Nous sommes en cours de recrutement de cette personne et espérons trouver la bonne candidate (ou le bon candidat !).

l'association « Etang de Villetard Pêche et Loisirs »

Le site de l'étang communal a été aménagé.

Est-ce qui a suscité à des habitants de Nanteau-sur-Essonne l'idée de créer une nouvelle association de pêche ?

Peut-être, et c'est une excellente idée pour faire vivre ce bel endroit.

En accord avec la mairie, cette association, en cours de création, a la volonté d'accueillir les pêcheurs. Les adhérents de l'association ont commencé par éliminer les poissons chats et continueront à contrôler leur développement. Il a également été fait la chasse à quelques ragondins qui endommageaient les berges.

La commune va effectuer un premier repoissonnement et ainsi l'activité pêche pourra commencer.

N'oublions pas que cet espace est ouvert à tous, il est un lieu de promenade et de pique-nique et nous espérons que chacun des utilisateurs aura à cœur de respecter l'autre.

Les personnes intéressées par la pêche peuvent prendre contact avec Mickaël SCHIESARO , Président de l'Association.

La chasse aux œufs pour Pâques

Les enfants étaient nombreux, les parents également et tout le monde s'est amusé à chercher et à trouver de délicieux œufs de Pâques !



Les végétaux conseillés par le Parc naturel régional du Gâtinais français



Cette liste d'essences s'inspire pour beaucoup de la flore forestière des boisements et des quelques haies et bosquets existants sur le territoire du Parc. Elle est donnée à titre indicatif et est à adapter suivant le contexte.

Nous vous invitons vivement à prendre contact avec les techniciens du Parc pour des conseils contextualisés.

** Les plantes suivies de ce symbole présentent un caractère de toxicité, notamment par ingestion et sont à utiliser avec précaution pour les espaces destinés aux jeunes enfants.*

Liste d'essences d'arbres, à utiliser isolés ou en bande boisée

Alisier blanc et alisier torminal – Bouleau pubescent et bouleau verruqueux – Cerisier à grappes – Charme – Châtaignier – Chêne pubescent et chêne pédonculé – Chêne sessile ou rouvre – Cormier – Erable plane et érable sycomore – Hêtre – Merisier – Néflier – Noyer commun et noyer noir – Orme (variété résistante à la graphiose) – Poirier – Pommier sauvage – tilleul à petites feuilles – Tremble – Sorbier des oiseleurs – Arbres fruitiers (pommier, poirier, cerisier, prunier) de variété traditionnelle (voir les techniciens du Parc)

NB : pour le tilleul, certaines variétés sont à proscrire car le nectar serait toxique pour les abeilles. Se renseigner auprès du Parc.

Liste d'essences arbustives champêtres, à utiliser dans les haies

Grands arbustes caducs (pouvant dépasser les 2 m à maturité en haie libre)

Aubépine – Cerisier de Sainte-Lucie – Cognassier – Eglantier ou Rosier des chiens – Erable champêtre – Noisetier – Prunellier – Saule marsault – Sureau – Viorne obier *

NB : on veillera à respecter la réglementation vis-à-vis de la hauteur de la haie en limite de propriété.

Petits arbustes (en général inférieurs à 2 m à maturité)

Amélanchier – Bourdaine * – Camérisier à balais * – Cassis – Cornouiller mâle – Cornouiller sanguin – Fusain d'Europe * – Genêt à balais * – Groseillier à maquereau – Nerprun purgatif * – Epine-vinette – Viorne lantane *

Persistants et semi-persistants

Charmille – Houx * – Nerprun alaterne – Troène commun – Genévrier commun.

Cette liste peut être complétée de quelques essences ornementales à utiliser dans l'espace clos du jardin ou dans la haie de manière plus modérée

Abélia – Argousier – Callicarpa – Cistes – Cytise * – Deutzia – Escallonia – Groseillier à fleurs – Laurier-tin * – Lilas – Lilas de Californie, Céanothe – Oranger du Mexique – Osmanthe – Potentille – Seringat – Spirée – Symphorine

Liste de plantes grimpantes

Chèvrefeuille * - Clématite * - Glycine * - Hortensia grimpant – Houblon – Lierre commun * – Rosiers grimpants – Vignes.

Liste d'arbres et arbustes de zones humides

Aulne glutineux – Frêne commun – Saule marsault – Saule des vanniers ou osier commun – Saule blanc – Saule cendré – Saule à oreillettes – Saule à trois étamines – Saule fragile – Saule pourpre – Saule roux – Sureau noir – Tremble.

Liste de plantes de zones humides

Acore - Baldingère – Carex – Grand plantain d'eau – Jonc – Lycope d'Europe – Massette – Menthe – Myosotis des marais – Populage des marais – Renouée amphibie – Reine des prés – Roseau commun – Rubanier rameux – Sagittaire – Salicaire – Scirpe des marais – Véronique mouron d'eau.

Exemples de composition végétale

Ces exemples ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif ; la nature du sol peut être déterminée à partir de l'observation du sol et de la végétation déjà présente.

Bande boisée pour un sol acide, pauvre et à tendance séchant, en situation ensoleillée à mi-ensoleillée

Chêne sessile ou rouvre – Châtaignier – Bouleau verruqueux – Merisier de sol acide – Aubépine – Prunellier – Bourdaine – Genet

Haie champêtre pour un sol neutre et frais, en situation ensoleillée à mi-ensoleillée

Néflier – Noisetier – Saule marsault – Troène commun – Charmille – Cornouiller sanguin – Fusain d'Europe – Viorne obier

Haie champêtre pour un sol calcaire et superficiel, en situation ensoleillée à mi-ensoleillée

Viorne lantane – Amélanchier – Cornouiller mâle – Nerprun alaterné – Erable champêtre – Prunellier – Lilas – Merisier de sol calcaire

Plantes déconseillées car banalisantes

Ces plantes sont déconseillées car elles ne sont pas originaires de la région et ont une tendance à uniformiser les paysages. Souvent plantées en haies monospécifiques, et comparées à du « béton vert », elles ne présentent que peu d'intérêt au niveau écologique et sont très fragiles aux attaques parasitaires.

Bambou (interdit par le Plan local d'urbanisme) – Thuya (interdit par le Plan local d'urbanisme) – Berberis – Cyprès de Leyland – Eléagnus à feuillage panaché – Eucalyptus – Faux cyprès – Laurier palme ou cerise – Laurier du Portugal – Végétaux à feuillage pourpre (prunier et noisetier pourpres notamment).

Naissances :

Marley FONTAINE, né le 8 novembre 2018

Louis GEYMANN, né le 21 avril 2019

Elections européennes

dimanche 26 mai 2019



Le dimanche 26 mai prochain se tiendront les élections européennes afin d'élire les députés au Parlement Européen.

Avec la nouvelle réforme et la création du Répertoire Electoral Unique au 1^{er} janvier 2019, chaque électeur dispose désormais d'un numéro national unique. Une refonte des listes électorales a donc eu lieu et chaque électeur va recevoir une nouvelle carte électorale. N'oubliez pas de remplacer votre ancienne carte qui n'est désormais plus valable.

Journée des Jeunes à Buthiers

lundi 8 juillet

Fête de Nanteau



Ouverte le mardi et le vendredi de 16 heures à 18 h 30

Le Maire et/ou les adjoints présents de 17 heures à 18 h 30

Madame le Maire peut recevoir le samedi matin sur rendez-vous pris à la mairie

Téléphone : 09 64 45 02 50

Adresse internet : nanteau-info@orange.fr